

Compte rendu FO de l'audience du 3 Juin 2021

Personnes présentes :

Mme la secrétaire générale.
Vincent Delauge FNEC FP FO.
Murielle Gerbier AESH FO.
Maryline Choquet AESH FO.
Une représentante de la FSU

Plusieurs sujets ont pu être abordés. L'administration reconnaît l'engagement fort des AESH dans leur travail et indique être consciente des difficultés que nous rencontrons, mais de nombreuses questions restent sans réponse et à plusieurs reprises ils nous disent que le problème est national et qu'ils n'ont pas la main.

Les affectations :

Les Aesh gérés par Sidoine Apollinaire ont commencé à recevoir leurs affectations.

En ce qui concerne ceux gérés par la DESDEN, il y a actuellement un problème technique qui devrait être résolu le plus tôt possible.

On nous dit que les affectations seront reçues, par tous, avant l'été.

Dans la mesure du possible, les vœux seront pris en compte, mais tous ne pourront pas être satisfaits en raison des contraintes des notifications.

Intervention de FO :

Nous avons demandé que des révisions des affectations des AESH soient possibles

L'Administration indique qu'elle est prête à revoir les situations si les nouvelles affectations ne conviennent pas aux AESH. FO invite les AESH qui refuseraient leur nouvelle affectation à compléter la fiche de suivi FO et à retourner au syndicat. FO demandera une audience sur la base des retours des AESH.

Les critères pris en compte pour les affectations :

- La priorité sera donnée au suivi de l'élève, si un AESH accompagne un élève et que la notification est reconduite, celui-ci restera dans l'école.
- En cas de changement d'école (en raison d'un manque de besoin), il n'y a pas de critères établis. Le seul critère est l'enfant et les besoins en termes de notification. L'administration indique faire du « cas par cas ».

Intervention FO :

FO a rappelé sa revendication d'une affectation à l'année sur un établissement précis et selon un barème précis.

FO a demandé que l'ancienneté soit la partie essentielle des critères, dans le cas où un AESH devrait quitter une école.

Les PIAL :

L'Administration considère que les PIAL sont à « taille humaine » et qu'ils garantissent ainsi aux AESH une certaine proximité.

Nous seront affectés à un PIAL, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de délai en cas de décision de l'administration de changement d'établissement au sein du PIAL. Un délai d'un mois sera appliqué en cas de changement de PIAL.

Si l'on cumule avec une autre activité, l'autorisation de cumul accordée par l'administration ne garantira pas que l'on ne soit pas changé d'école en cours d'année, en cas de besoin.

La mise en place d'une brigade de remplacement n'est pas envisagée.

Intervention FO :

Nous avons fait remarquer que la mise en place des PIAL ne garantissent rien aux AESH puisque ça ne les protégera pas d'un changement de PIAL en cours d'année et permettra de les changer de poste du jour au lendemain.

Nous avons indiqué qu'avec la mise en place des PIAL, les AESH seront des pions utilisés au gré des besoins et des urgences dans les écoles pour pallier aux manques d'AESH.

Les problèmes de la mutualisation :

Nous attirons leur attention sur le fait que certains enfants sont accompagnés seulement 2 à 3 heures par semaine et que le problème va s'accroître avec l'augmentation des mutualisations.

L'Administration reporte le problème sur la MDPH en disant que c'est la MDPH qui fait les notifications.

Réponse récurrente de notre Inspection Académique : « C'est pas nous, c'est eux ! »

Intervention FO

FO a demandé qu'on nous communique une carte des notifications pour la rentrée prochaine pour voir les besoins, la réponse est NON.

La subrogation :

L'Inspectrice d'Académie aurait fait remonter la demande mais le problème reste au niveau national.

Problèmes de revalorisation

Les dossiers transmis par FO sont au point mort. La faute aux manques de personnels administratifs pour gérer les tâches administratives de l'Inspection Académique.

Conclusion : Tous les problèmes restent posés !

Si l'administration n'était pas très à l'aise face à notre forte mobilisation, sa volonté d'être rassurante n'a pas su nous convaincre. Tous les problèmes restent posés !

Aussi, La FNEC FP FO se félicite de cette mobilisation massive qui témoigne de la volonté des salariés de résister. Elle se fait le relais de ces décisions qui montre la voie et indique qu'elle sera partie prenante dans l'organisation et les travaux de la coordination départementale.